



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2021_022

Objet : Election de la vice-Présidence " Attractivité et développement local "

Séance du vendredi 22 octobre 2021

Date de la convocation: 15/10/2021

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Jean-Noel BRUGERON, Michèle CASTAN, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, David RODRIGUES, Jean-Claude SALEIL, Christine VALENTIN

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Denis GRAS, Christine HUGON, Raymond JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Michel THEROND

Absents : Agnès BOUARD, Jean-Claude CAYREL, Alain FARGES, Martial MALIGES, Pierre REY, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Sous la présidence de Jean-Paul Pourquier et suite au renouvellement du conseil syndical de la Communauté de communes du Gévaudan, le conseil syndical a été invité à procéder à l'élection de la quatrième vice-présidence du PETR du Gévaudan-Lozère, en charge de l'attractivité et du développement local.

Election des vice-présidents et des membres du bureau du syndicat mixte :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 11 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, approuvés en CDCI le 8 décembre 2017,

Vu la délibération n°DE_2020_017 en date du 17 septembre 2020 portant création du nombre de vice-présidences au sein du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection pour le poste de quatrième vice-présidence en charge de l'attractivité et du développement local, suite au renouvellement du conseil syndical de la Communauté de communes du Gévaudan en septembre 2021,

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 08/11/2021
048-200078343-20211022-DE_2021_022-DE

Le Président expose :

Le bureau du syndicat mixte du P.E.T.R. du Pays du Gévaudan-Lozère est composé de 9 membres, incluant le Président et 4 vice-présidents. D'un commun accord et suite aux élections du 17 septembre 2020, ces vice-présidences ont été réparties entre les quatre président-e-s de Communautés de communes membres du P.E.T.R. En raison du renouvellement du conseil syndical de la Communauté de communes du Gévaudan et à la réélection de Madame Patricia Brémond à la Présidence de cette Communauté de communes, il est proposé que la quatrième vice-présidence soit exercée par l'un des élus désignés par la CC du Gévaudan.

Madame Patricia Brémond propose sa candidature à cette fonction. Aucun autre élu ne fait acte de candidature.

En conséquence, le Président invite les membres du conseil syndical à procéder à l'élection de la quatrième Vice-Présidence.

Sont nommés assesseurs : Mme Michelle Castan et Mr Pic Jérémy

Le Président rappelle que le vote doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Toutefois, le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aussi le conseil syndical délibère à l'unanimité pour que le scrutin se déroule à main levée.

Election des vice-présidents :

Au regard des membres présents, 12 conseillers ont voix délibérative.

Le conseil syndical a élu à l'unanimité :

NOM du candidat	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BREMOND Patricia	12	douze

A été proclamée quatrième vice-présidente et immédiatement installée :

Vice-Présidence	Délégation	Missions concernées
4 ^{ème} Vice-Président-e : BREMOND Patricia	Attractivité et développement local	Accueil de nouvelles populations Contrat de Transition Ecologique Filière « Plantes et santé »

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité a élu les membres du suivant au bureau du syndicat mixte :

NOM du candidat	Fonction
BREMOND Patricia	4 ^{ème} vice-Présidente déléguée à l'attractivité et au développement local du PETR

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Certifié conforme,
A Marvejols, le 22 octobre 2021



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère